



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le 12 décembre 2016, a adopté : *la résolution numéro 016-136 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier 2017 a été établi comme suit :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| ■ lundi 9 janvier | ■ lundi 3 juillet |
| ■ lundi 6 février | ■ mardi 1 ^{er} août |
| ■ lundi 6 mars | ■ lundi 11 septembre |
| ■ lundi 3 avril | ■ lundi 2 octobre |
| ■ lundi 1 ^{er} mai | ■ lundi 13 novembre |
| ■ lundi 5 juin | ■ lundi 11 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce treizième jour de décembre deux mille seize.


Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

